

DEPARTEMENT
DES
YVELINES

Arrondissement
de Rambouillet

Canton de
Trappes

Tél : 01.30.13.76.00

OBJET :
CONTRAT
N°2023-01-2308
RELATIF AU
CONTRÔLE ET
ENTRETIEN
NORMAL ET
RÉGULIER DES
MATÉRIELS
INSTALLÉS DANS
LA CRÈCHE
ARCHE DES NOËS
AVEC LA SOCIÉTÉ
LECLO-CONCEPT

MAIRIE DE LA VERRIERE

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
AU MAIRE

DECISION N° 058-2023

Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire de la ville de La Verrière (Yvelines),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2022-069 du Conseil Municipal du 18 mai 2022 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Considérant l'utilisation des matériels nécessaires pour les activités prévues dans le site de la crèche « Arche des Noës », bâtiment communal, à savoir armoires réfrigérées, armoire de stérilisation, lave-vaisselle, tables top positif, four, tue insecte,

Considérant la nécessité d'assurer le contrôle et l'entretien normal et régulier de matériels de la crèche Arche des Noës et d'assurer leurs bons fonctionnements,

Considérant la proposition commerciale de la Société LECLO-CONCEPT, sise 10 route d'Hargeville 78790 Arnouville Lès Mantes,

DÉCIDE :

Article 1 : De signer le contrat n°2023-01-2308 de contrôle et d'entretien normal et régulier de matériel sur tous les appareils référencés en annexe 9 du contrat, avec la Société LECLO-CONCEPT, sise 10 route d'Hargeville 78790 Arnouville Lès Mantes.

Article 2 : Dit que la durée du contrat est de 12 mois à compter du 1^{er} juillet 2023 jusqu'au 30 juin 2024 et renouvelable par reconduction expresse pour une période de 1 an sans excéder 3 ans.

Article 2 : D'accepter la proposition commerciale indiquée au contrat n°2023-01-2308 avec un abonnement annuel et forfaitaire de 1 647,00 € HT équivalent à 1976,40 € TTC.

Article 3 : Dit que la dépense est inscrite au budget de la ville.

Fait à La Verrière, le :



Le Maire,

Nicolas DAINVILLE.